



Régularisation par le travail - circulaire valls

Par **kikibijou**, le **02/04/2013** à **02:53**

Bonjour,

Merci pour votre disponibilité à nous éclairer sur certains points.

Svp j'aurais deux questions à vous poser concernant le dépôt d'un dossier de régularisation par le travail (Circulaire Valls),:

- pensez vous que l'agent qui nous reçoit a une influence sur la suite donnée à celui ci? En d'autres termes , j'aimerais savoir s'il est chargé juste de récupérer le dossier et le vérifier ou alors s'il a un avis à donner dessus.

-Serait-il possible que la préfecture nous octroie un récépissé autorisant à travailler avant la décision de la Direccte? En fait, mon employeur a envoyé un mail à la préfecture pour connaître l'état d'avancement de mon dossier et voici leur réponse: "L'intéressée recevra donc dans un délai de 4 mois à compter du dépôt de sa demande, soit une convocation pour délivrance d'un récépissé l'autorisant à travailler, dans l'attente de l'avis des services de la DIRECCTE, soit une décision de refus de séjour, soit le cas échéant une demande de complément de dossier.". Ca m'a un peu surpris et j'aimerais savoir si cela arrivait souvent.

PS : Je dépends de la préfecture de Créteil.

Merci d'avance pour votre retour,

Cordialement

Par **kikibijou**, le **03/04/2013** à **23:54**

????

Par **EI Goal**, le **28/08/2013** à **14:51**

Bonjour tout le monde,

Je tiens à vous annoncer que, ce matin, je me suis rendu à la préfecture de Bobigny après avoir reçu une convocation. Sur place, on m'a délivré un récépissé permettant à travailler est un rendez-vous pour le mois d'octobre afin de retirer mon titre de séjour.

Je rappelle que j'ai déposé le 25 Mars 2013 un dossier de régularisation par le travail et Vie Privée Vie Familiale (j'ai un cdi et je suis marié à une étrangère en situation régulière).

Donc ça a pris 5 mois pour avoir une réponse et qui est positive.

Bon courage à tous ceux qui attendent des réponses.

Bonne journée

Par **manelamin**, le **29/08/2013** à **10:09**

félicitation alors,vous avez plus que 5 ans en france??

et est ce que une promesse dembauche suffit aussi pour faire une demande de régularisation par le travail et VPF sachant ue je suis mariée à un étranger en situation régulière et j'ai un enfant née en france?

CORDIALEMENT

Par **EI Goal**, le **30/08/2013** à **00:40**

Bonjour

j'ai déposé un dossier en fournissant un contrat de travail etles preuves de vie commune avec mon épouse.

je suis en France depuis 5 ans.

présentez vous à la préfecture et ils vous diront si vous pouvez déposer et la liste des documents à fournir.

bon courage